



Pourcentage de conformité mesuré : 75,0%
Limites de qualité : absence de germes/100ml

Eau présentant des contaminations épisodiques.



Valeurs mesurées : mini. : 7 °F - maxi. : 10 °F
Références de qualité maxi. : aucune

Eau peu dure.



Valeurs mesurées : mini. : 1 mg/L - maxi. : 5 mg/L
Limites de qualité maxi. : 50 mg/L

Eau contenant peu ou pas de nitrates.



Valeurs mesurées : mini. : 0,00 mg/L - maxi. : 0,00 mg/L
Limites de qualité maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu fluorée.



Valeurs mesurées : mini. : 0 µg/l - maxi. : 0 µg/l
Limites de qualité maxi. : 5 µg/l

Eau présentant une teneur en antimoine inférieure à la limite de qualité.



Valeurs mesurées : mini. : 9 µg/l - maxi. : 13 µg/l
Limites de qualité maxi. : 10 µg/l

Eau présentant une teneur en arsenic supérieure à la limite de qualité.

**Votre réseau : BEAUFORT CHEF-LIEU
appartient à : MAIRIE DE BEAUFORT
est exploité par : MAIRIE DE BEAUFORT**

Origine de l'eau : Vous êtes alimentés par les captages :

- ◆ LES ECHERES
- ◆ MARCOT
- ◆ PLAN PERRIER

Traitement : Votre eau est distribuée sans traitement.

NOS CONCLUSIONS

L'eau distribuée au cours de l'année 2010 a été de qualité bactériologique satisfaisante. Des dépassements de la limite de qualité fixée par la réglementation en vigueur ont été mis en évidence pour le paramètre arsenic. En application de la circulaire du ministère de la santé en date du 15 décembre 2004, l'eau de ce réseau ne doit pas être utilisée pour les usages alimentaires.

L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.